JRS | FORMATION

Personne Compétente en Radioprotection

PROGRAMME DE LA FORMATION

Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ***Niveau 1***

Durée 3 jours soit 25h

Tarif : 1000 € ***Dates : A nous contacter***

Fixée par l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation.

Objectif : acquérir une compréhension des enjeux de la fonction de PCR et repartir avec un plan d'actions précis et personnalisé.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation initiale : connaître et être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection et appliquer les dispositions prévues par la réglementation.
Ce module comporte des travaux dirigés et au moins une mise en situation qui vous permettra d'acquérir les bonnes pratiques.

La formation Personne Compétente en Radioprotection (PCR), permet pour tout employeur ou entrepreneur de désigner s'il y a lieu une personne compétente en radioactivité pour gérer tout risque d'exposition lié à la présence de rayonnements ionisants par la machine plomb.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Personne Compétente en Radioprotection secteur rayonnements d'origine artificielle

Niveau 1

DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Rayonnement ionisant et effets biologiques :
  calcul d'activité et décroissance radioactive, description des effets biologiques.

- Principes et moyens de protection et de contrôle, calcul des doses et de débits de doses.
- Vérification théorique de la protection des EPC et EPI, utilisation d'un appareil de mesure de radioprotection.
- Réglementation.
- Évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants et protocole pour la définitionde la délimitation des zones réglementées, réalisation d'études de poste et des fiches d'exposition, élaboration des dossiers administratifs.
- Définition des procédures de contrôles de radioprotection adaptés.

VALIDATION DU MODULE

Nous vous délivrons une Attestation Individuelle de Fin de Formation.

<u>Moyens et matériels pédagogiques</u>

- Formation en salle
- Mise en pratique théorique
- Échanges, exercices individuels et en groupes
- Service extranet
- Cours sur vidéo projecteur.

CONTENU DE LA FORMATION		
	Module Théorique	Module Appliqué
Unité 1 : Rayonnements ionisants et effets biologiques	2h	
Calcul d'activité et de décroissance radioactive		0,5h
Définition des écrans adaptés à chaque situation		0,5h
Description des effets biologiques		0,5h
Sources d'exposition naturelles et artificielles – ordre de grandeur et comparaisons		0,5h
Unité 2 : Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle	2h	
Calculs de doses et de débits de doses		1,5h
Vérification théorique de la protection des EPC et EPI		
Appareils de mesure de la radioprotection		0,5h
Unité 3 : Réglementation	2h	
Évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants et		2,5h
protocoles pour la définition et la délimitation des zones réglementées		1,25h
Réalisation d'études de poste		0,75h
Réalisation de fiches d'exposition		1,75h
Élaboration des dossiers administratifs (déclaration/autorisation)		1,75h
Définition des procédures de contrôles de radioprotection adaptées		0,5h
Organisation la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance		0,5h
Moyens pour la formation interne / la sensibilisation		0,75h
Gestion des situations anormales et d'urgence		0,25h
Expositions d'origine naturelle renforcées		0,5h
Transport : Gestion de l'expédition, transport et réception de colis excepté et mesures particulières en cas de coactivité		
Moyens pour la veille réglementaire		0,5h
Total	6h	15h
Total	6h	15h
Contrôle continu du Module Appliqué + Correction		1,5h
Contrôle final du Module Théorique + Correction		1,25h
Mise en situation pratique en groupe (1 heure) suivie d'un entretien (0,25 heure)		1,25h
DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :		25h